Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260320-21_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 21/26

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 16 mars 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15
Présents : M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Gwendolyne BOULOT, Mme Nadia CHEKKAT, M. Jean-François CLAIRON, M. Lucien COMBES, M. Ronan COUDRAIS, M. Jean-François COUROUSSE, Mme Elodie HAMON, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, Mme Sylvie MONNIER, M. Alain MOREL, M. Yves PAPAIL, Mme Florence PAVOINE
Pouvoir : Solédane DEGLI-ESPOSTI à Sylvie MONNIER, Véronique BOUGEARD à Ronan COUDRAIS
Secrétaire de séance : Sylvie MONNIER

****

OBJET : ELECTIONS DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article. L2122-1 et suivants

Considérant le nombre de poste d'adjoints déterminé à 4.

Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire, demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent déposer une liste d'adjoints.

Une liste de candidat est déposée et conduite par Madame Sylvie MONNIER.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombres de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposés) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

La liste conduite par Madame Sylvie MONNIER a obtenu 15 voix.

****

Le Conseil municipal proclame :

- **Elus adjoints au maire de Lohéac selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :**
  Première adjointe : Sylvie MONNIER
  2ème adjoint : Jean-François CLAIRON
  3ème adjoint : Elodie HAMON
  4ème adjoint : Yves PAPAIL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 25 mars 2026
- De l'affichage le : 25 mars 2026